

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE 2019/2020

Afin d'inscrire votre enfant aux services scolaires, périscolaires et extrascolaires pour l'année 2019/2020, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre les documents suivants :

- FICHE 1, 2, 3, 4, 7 ET 8 dans tous les cas
- FICHE 5 ET 6 **uniquement si parents séparés**
 - **Ecoles de BANVILLE/GRAYE SUR MER, CREULLY SUR SEULLES, FONTAINE HENRY/REVIERS, MOULINS EN BESSIN (COULOMBS) PONTS SUR SEULLES (LANTHEUIL), VER SUR MER :**

Ce dossier est à retourner à la **Communauté de Communes SEULLES TERRE ET MER, 10 place Edmond PAILLAUD, 14480 CREULLY SUR SEULLES**, accompagné :

- de l'attestation CPAM
- de l'attestation CAF avec quotient familial,

(L'attestation d'assurance devra être remise à la rentrée scolaire)

- **Ecoles d'AUDRIEU, FONTENAY LE PESNEL, LINGEVRES, TILLY SUR SEULLES :**

Ce dossier est à retourner à la **Communauté de Communes SEULLES TERRE ET MER, 1 rue de Juvigny, 14250 TILLY SUR SEULLES**, (dans les locaux de l'ancienne école maternelle), accompagné :

- de l'attestation CPAM
- de l'attestation CAF avec quotient familial,

(L'attestation d'assurance devra être remise à la rentrée scolaire)

FICHE 1

Année scolaire.....
Ecole de

Enfant

NOM : Prénom :
Date de naissance : Masculin Féminin
Lieu de naissance : Pays :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Responsable légal 1

Autorité parentale : oui non

NOM : Prénom :
Nom de jeune fille : N° CAF :
Adresse (si différente) : Code Postal :
Ville : ☎ :
☎ prof : ☎ :
Courriel :

Responsable légal 2

Autorité parentale : oui non

NOM : Prénom :
Nom de jeune fille : N° CAF :
Adresse (si différente) : Code Postal :
Ville : ☎ :
☎ prof : ☎ :
Courriel :

STRUCTURE OU FAMILLE D'ACCUEIL

NOM : Prénom :
Adresse (si différente) : Code Postal :
Ville : ☎ :
☎ :
Courriel :

Autres personnes à prévenir en cas d'urgence

NOM	PRENOM	ADRESSE COMPLETE	LIEN AVEC L'ENFANT	TELEPHONE

Assurances de l'enfant scolaire et extrascolaire

Responsabilité civile : oui non Individuelle accident : oui non
Compagnie d'assurance : Numéro contrat d'assurance :

➤ **Autorisation de quitter les structures d'accueil (école, services périscolaires, centre de loisirs) avec un proche (autre que les parents)**

(La personne prendra en charge l'enfant dès la barrière pour les 6-10 ans et dans l'enceinte de l'établissement pour les 3-6 ans)

J'autorise l'école ou le responsable des activités périscolaires et extrascolaires à laisser partir mon enfant avec :

NOM	PRENOM	LIEN AVEC L'ENFANT	TELEPHONE

Si garde exclusive confiée au père, à la mère, joindre une pièce justificative du jugement.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de communes Seulles Terre et Mer pour la gestion des écoles, activités périscolaires et extrascolaires.

Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées uniquement aux services de la communauté de communes et aux écoles.

Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la Communauté de communes Seulles Terre et Mer : contact@cdc-stm.fr.

En cochant cette case, je reconnais avoir été informé de la création d'un fichier informatisé contenant mes informations.

Fait à, le

Signature parent 1 ou famille d'accueil Signature parent 2

FICHE 2

Inscription aux services périscolaires

Année scolaire

Ecole de

A remettre à la CDC STM

Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, un enfant ne peut fréquenter le restaurant scolaire et la garderie que s'il est inscrit. Vous devez donc inscrire administrativement votre enfant et remplir préalablement cette fiche d'inscription, même si l'enfant n'utilise les services que de façon exceptionnelle.

NOM : Prénom :
.....

Classe à la rentrée prochaine : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

RESTAURATION SCOLAIRE

Mon enfant déjeunera : Le lundi Le mardi Le jeudi Le vendredi
Ou occasionnellement (prévenir le jeudi précédent par mail)

Cas particuliers : Repas sans porc P.A.I (dossier établi)

Semaine de la rentrée : lundi 02/09 mardi 03/09 jeudi 05/09 vendredi 06/09

GARDERIE PERISCOLAIRE/AIDE AUX LECONS

Pour la sécurité de votre enfant, nous vous rappelons que vous devez impérativement l'accompagner et vous faire reconnaître par les responsables de garderie. Un pointage systématique des enfants est mis en place et votre signature doit être apposée sur la feuille de présence matin et soir. Il est impératif de prévenir la responsable de garderie en cas de retard ou d'absence.

Mon enfant fréquentera :
Le lundi matin soir
Le mardi matin soir
Le jeudi matin soir
Le vendredi matin soir

Ou occasionnellement (prévenir le jeudi précédent par mail)

Semaine de la rentrée :
Le lundi 02/09 matin soir
Le mardi 03/09 matin soir
Le jeudi 05/09 matin soir
Le vendredi 06/09 matin soir